

# Compte-rendu

## Journée des commissions du Forum

### Campus France

**Mercredi 5 Avril 2017**

### Allocutions d'ouverture

- M. Khaled Bouabdallah, Président du Bureau du Forum Campus France
- Mme Béatrice Khaiat, Directrice générale de Campus France
- M. Denis Despreaux, Chef de la Mission Europe et international pour la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur (MEIRIES), MENESR
- M. Nouredine Manamanni, Directeur des relations extérieures et institutionnelles de Campus France

*Le Forum est un lieu d'échanges et d'expertise incontournable de l'attractivité de l'enseignement supérieur à l'étranger, qui compte à ce jour 345 établissements d'enseignement supérieur et de recherche (EESR) membres. Il permet de réfléchir ensemble par le biais de commissions et ateliers thématiques et d'émettre des recommandations au Conseil d'Administration de Campus France et à nos instances de tutelle, le MENESR et le MAEDI.*

Pour l'année 2017, le Forum, présidé par les 3 Conférences d'établissements (CPU, CDEFI et CGE) a mis en place 2 commissions et 2 ateliers:

- **Commission 1 : Recherche et formation doctorale**
- **Commission 2 : Attractivité européenne (journée du 24 avril 2017)**
- **Atelier 1 : Echange de bonnes pratiques sur l'accueil des réfugiés et migrants au sein des EESR**
- **Atelier 2 : Impacts des problèmes sécuritaires sur l'attractivité au sein des EESR : Evaluation et argumentaire**

### Atelier 1 : Echange de bonnes pratiques sur l'accueil des réfugiés et migrants au sein des EESR

**Président** : M. Carle Bonafous-Murat, Président de l'Université Sorbonne Nouvelle

**Vice-Présidente** : Mme Fatou Esteoule, Responsable du Bureau des Relations internationales de l'Université Paris Diderot, membre du bureau du réseau RISUP

**Référents** : Emilie Pollet, Responsable du service Afrique du Nord-Moyen Orient; Louise Watts, Responsable du service projets européens

#### **Intervenants :**

- Mme Christine Robuchon, Responsable administrative, Direction des Relations internationales, Université de Poitiers
- Mme Annick Suzor-Weiner, Chargée de mission de l'AUF
- Mme Wafa Triek, Responsable adjointe du département reconnaissance des diplômés au Centre ENIC-NARIC de la CIEP

Lors de l'ouverture de la journée, Denis Despreaux (MEIRIES) a souligné les actions menées par le MENESR : un point contact unique, une adresse mél dédiée, le site internet « Welcome Refugees », un kit d'accueil, la carte de séjour pluriannuelle, les guichets uniques, le passeport talent pour les chercheurs. Le programme PAUSE géré par le Collège de France a agréé 25 projets et sera doté de fonds supplémentaires (Ministère de l'intérieur, fonds privés ou européens).

Jean-Luc Nahel (CPU) a salué le travail remarquable mené par les établissements dans l'accueil des réfugiés et a rappelé qu'à l'origine, les financements venaient des établissements eux-mêmes.

**Intervention de Fatou Esteoule, Responsable du Bureau des Relations internationales de l'Université Paris Diderot, membre du bureau du réseau RISUP**

Fatou Esteoule a présenté les résultats d'un sondage mené auprès des membres du réseau RISUP. Les établissements ayant répondu à l'enquête accueillent en moyenne 28 étudiants réfugiés chacun (859 en tout). Ces étudiants ont le statut officiel de réfugié auprès de l'OFII. Les établissements proposent divers accompagnements et 14 d'entre eux offrent des cours de FLE via l'outil OLS de l'UE. Le coût annuel par EESR s'élève à 35 k € à 100 k €. Dans 85 % des cas, ces coûts sont pris en charge par l'établissement ou directement par le Service des RI. Les EESR ne bénéficient pas de personnels supplémentaires pour effectuer le suivi des étudiants réfugiés.

**Intervention de Christine Robuchon, Responsable administrative, Direction des Relations internationales, Université de Poitiers**

L'Université de Poitiers accueille des étudiants syriens financés par l'AUF et le MAEDI et reçoit des demandes individuelles. L'université a mis en place un protocole d'accord pour l'accueil de réfugiés d'Afghanistan, d'Érythrée, d'Iraq et de Syrie. Il existe également un comité de pilotage coordonné par la VPRI et qui associe différents services et acteurs. Christine Robuchon a souligné l'importance du niveau de langue des réfugiés et de la nécessité d'un bon dialogue entre l'université et les associations locales.

**Intervention d'Annick Suzor-Weiner, Chargée de mission de l'AUF**

Annick Suzor-Weiner a présenté le bilan du programme de l'AUF qui a financé 25 projets en 2016. En 2017, la levée de fonds s'avère plus compliquée (objectif : 300 k €). D'autres sources de financements sont à envisager comme les régions, les villes et les fondations privées. Ces dernières (ex. l'Oréal, Orange) financent des projets très ciblés, ex. femmes scientifiques, le numérique.

**Intervention de Wafa Triek, Responsable adjointe du département reconnaissance des diplômes au Centre ENIC-NARIC de la CIEP**

Le centre ENIC-NARIC délivre des attestations de niveau et de diplôme. 2 800 réfugiés ont eu recours à ses services en 2016 (deux fois plus qu'en 2015). L'article 7 de la Convention de Lisbonne précise qu'une procédure appropriée doit permettre d'évaluer si les réfugiés remplissent les conditions requises pour accéder à l'enseignement supérieur. D'après Wafa Triek (CIEP), des outils développés dans le cadre du projet « Refugees and Recognition » vont être adaptés au contexte français et les ESSR sont invités à participer à ce travail. Le CIEP a aussi développé un module de formation en ligne sur les réfugiés et une base de données sur les pays, les établissements et les diplômes.

**Echange avec les participants**

Le programme de bourses financé par le MAEDI à hauteur de 7 M. d'euros et géré par Campus France a permis à 130 étudiants syriens d'étudier en France, dont des Syriens résidents au Liban. Les critères de sélection, dont le projet obligatoire de retour en Syrie, ont été jugés restrictifs. A titre de comparaison, l'Allemagne dispose de 50 M. d'euros /an pour l'accueil des réfugiés.

**Conclusions et préconisations :**

Bien que le nombre de réfugiés n'augmente plus, les établissements ne constatent pas de baisse de demandes d'inscription.

Il faut encore des financements. Il reste beaucoup à faire, mais il manque des moyens. A noter que certains établissements ne communiquent pas sur les initiatives qu'ils mettent en place, de crainte d'attirer des demandes supplémentaires.

Il faut développer des procédures de reconnaissance plus harmonisées pour tous les établissements français et un dispositif national de test de niveau.

## **Atelier 2 : Impacts des problèmes sécuritaires sur l'attractivité au sein des EESR : évaluation et argumentaire**

**Président :** M. Patrick Lévy, Président de la COMUE Université Grenoble Alpes

**Vice-Président :** M. Pierre Van de Weghe, Vice-Président des relations internationales de l'Université Rennes 1

**Référents Campus France :** Jean-Pascal Matéo, Chargé de mission appui aux espaces Campus France ; Didier Rayon, Responsable des études

**Panels :** Brigitte Lepez, Présidente de l'ADCUEFE et Patrick De Bouter, Directeur général du Collège International de Cannes

### **Intervenants :**

- M. Joris Benelle, Directeur général des services de l'Université Grenoble Alpes
- M. Didier Rayon, Responsable des études de Campus France
- Pascal Richez, Directeur de l'école Alpha B et représentant des centres FLE privés
- Mme Sylvie Sohier, Vice-Présidente Pédagogie de l'ADCUEFE

### **Intervention de Joris Benelle DGS de l'Université Grenoble Alpes**

L'Université de Grenoble Alpes est un Campus ouvert, une ville dans la ville qui compte 45 000 étudiants. L'Université a été confrontée à des crises de type sanitaires. De ces expériences, il en ressort que si la gestion de crise se fait sans difficulté, la gestion-post crise peut en revanche poser problème. C'est pourquoi l'action de l'université doit s'inscrire dans le temps long.

Le risque d'attentat au sein d'un établissement d'enseignement supérieur existe depuis longtemps. La prise de conscience de ce risque au sein des établissements d'enseignement supérieur est récente mais rapide. L'Université a peu de moyens pour agir et mettre en sécurité un campus qui, de toute façon, ne peut pas l'être à 100%. Cependant, des mesures peuvent être mises en œuvre dans différents domaines. Au niveau de l'organisation, une astreinte décisionnelle a été mise en place à l'Université Grenoble Alpes, avec des contacts et des procédures bien définis, pour permettre à l'établissement d'être prêt à réagir en cas de besoin. Il faut également penser à renforcer la communication interne pour sensibiliser les personnels et faciliter ainsi la remontée d'information. A l'UGA, des formations aux premiers secours, au risque et à la déradicalisation sont proposées aux personnels, enseignants et chercheurs. En externe, les relations avec la préfecture, les forces de l'ordre et autres institutions compétentes peuvent être renforcées. Cela peut demander un changement des mentalités au sein de l'établissement. Enfin, il ne faut pas hésiter à expliquer son action, par exemple, aux partenaires étrangers qui envoient leurs étudiants en mobilité. L'UGA a rédigé une Note à cet effet.

### **Intervention de Pascal Richez, Directeur de l'école Alpha-B**

Située à Nice, l'École Alpha-B est un centre de FLE privé qui accueille dans ses locaux de 80 à 150 personnes en même temps. Les apprenants y effectuent un séjour d'une durée moyenne de 2 à 4 semaines. Lors des attentats de Nice le 14 juillet 2016, l'établissement n'a reçu aucune consigne de sécurité, ni pour la relation avec ses clients, ni pour la sécurisation des locaux. Une petite équipe administrative a été mobilisée très rapidement pour s'assurer de la sécurité des mineurs puis des adultes et des familles d'accueil. Les élèves ont été incités à contacter leur famille pour les rassurer, ce qui n'aurait pas été fait naturellement. L'École s'est efforcée ensuite à communiquer sur les réseaux sociaux et auprès des agences de voyage. Des contacts ont été pris avec une autre école de la région de Nice mais dans l'ensemble, les établissements ont agi de manière autonome. Les récents attentats ont eu un impact économique sur les centres de FLE privés. Aujourd'hui encore, certains d'entre eux connaissent une baisse des inscriptions d'environ 30 %. Un important travail de sensibilisation reste à faire, tout comme un effort pour mettre en place des actions coordonnées et pour renforcer les relations avec des institutions comme la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

### **Intervention de Sylvie Sohier, Vice-présidente de l'ADECUEFE**

Une petite enquête a été menée auprès des Centres de FLE universitaires. Les récents attentats ont eu un impact temporaire sur les stages d'été mais on n'observe pas de forte baisse durable des effectifs. De plus, l'impact s'avère faible pour les gros centres des grandes villes. Si l'on constate que certains pays envoient moins de candidats (USA, Corée du Sud etc.), il est difficile de déterminer les nationalités les plus en baisse et les raisons de cette baisse (problèmes économiques internes, autres facteurs liés à la situation en France etc.). Quelques mesures ont pu être mises en place comme des contrôles à l'entrée ou la présence de vigiles, notamment lors d'événements culturels. Il reste à mettre en place des actions de sensibilisation et formation des personnels pour favoriser les bons comportements à adopter

### **Intervention de Didier Rayon, responsable des études à Campus France**

Quantifier l'impact des problèmes sécuritaires sur l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur s'avère difficile. La réalisation d'un questionnaire auprès des établissements permettrait d'établir une base de données mesurable et pourra servir d'étalon pour la réflexion.

### **Echanges avec les participants :**

Il existe un déficit d'information sur la prévention et la gestion de crise au sein des établissements. On constate également une absence de procédure pour agir rapidement et efficacement. Par ailleurs, peu d'instructions sont communiquées par le Ministère de tutelle. De nombreux établissements indiquent ne pas savoir quoi faire pour renforcer la prévention et la gestion de crise et pour communiquer avec les étudiants et partenaires étrangers.

Si la notion d'organisation est essentielle, celle du coût ne doit pas être négligée. Les établissements, notamment publics, disposent de peu de moyens pour sensibiliser et former les personnels, enseignants, chercheurs et étudiants.

### **Conclusion et préconisations :**

La demande d'information, de documentation et de formation est forte au sein des établissements d'enseignement supérieur.

L'échange de bonnes pratiques et le partage d'information au sein de cet atelier pourrait permettre de produire un document, sorte de feuille de route interne pour modéliser les éléments relatifs à la prévention et à la gestion de crise.

## **Commission 1 : Recherche et formation doctorale**

**Président :** Pierre Mutzenhardt, Président de l'Université de Lorraine

**Vice-Président :** Emmanuel Duflos, Directeur de l'Ecole Centrale de Lille

**Vice-Président expert du domaine :** Lise Dumasy, Présidente de l'Université Grenoble Alpes

**Référents Campus France :** Nicolas Poussié, Responsable des Etudes Doctorales et de la Recherche ; Sylvie Brulatout-Conway, Directrice adjointe des relations Extérieures et Institutionnelles

### **Intervenants :**

- Mme Florence Egloff, Chargée de mission de la Commission recherche et innovation de CPU
- M. Christophe Marot, sous-directeur du séjour et du travail, Ministère de l'Intérieur
- M. Nicolas Poussié, Responsable des Etudes Doctorales et de la Recherche, Campus France

Nicolas Poussielgue fait un point sur les retours du MESRI suite à la lettre remise officiellement à Thierry Mandon par le forum Campus France le 14 décembre 2016. Une réunion de suivi s'est tenue au MESRI le 27 mars 2017.

D'une manière générale, les propositions que le MESRI devra faire doivent s'appuyer sur un travail en interministériel avec les ministères du travail, de la santé et de l'intérieur. Par ailleurs une note doit être produite à destination du cabinet du nouveau ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Concernant la problématique des stages, quatre difficultés sont pointées. La première concerne l'impossibilité pour un établissement public de verser une gratification supérieure à 554€, alors que c'est possible pour un établissement privé. La deuxième concerne l'obligation pour l'établissement d'accueil de verser une gratification de stage même si le stagiaire reçoit par ailleurs une bourse substantielle. Ensuite vient le problème de la durée, limitée à 6mois, et qui empêche de monter des accords de coopération pour des Masters conjoints avec des pays pour lesquels le stage a une durée de 10mois. Enfin la dernière difficulté concerne l'obligation du visa de la DIRECCTE pour les stages de plus de 3mois pour des étudiants étrangers.

Sur toutes ces problématiques, pour l'instant le MESRI nous a indiqué deux choses : tout d'abord sur le plafond de 15% de stagiaires (15% de l'effectif de l'entreprise), c'est un plafond annuel, donc on peut avoir théoriquement 30% de stagiaires de janvier à juin et 0% de juillet à décembre.

Aussi sur le nombre d'heures de la formation suivie pendant le stage, qui est actuellement de 200h/an minimum. Le MESRI souhaiterait faire baisser ce nombre à 50h/an. Ce qui simplifiera les mobilités internationales de stage, notamment pour les stages doctoraux.

Sur l'accueil des doctorants et chercheurs, une des pistes évoquées par le MESRI, en l'état de la législation actuelle, c'est d'utiliser les conventions de sécurité sociale que la France a signé avec une trentaine de pays, et qui permettent de ne pas payer les cotisations sociales sur les salaires. Les frais afférents seront ensuite facturés au pays d'origine du chercheur. Les modalités et la liste des pays avec lesquels un accord a été signé se trouve sur le site [www.cleiss.fr](http://www.cleiss.fr)

Sur le risque d'accident du travail et de maladies professionnelles, une discussion entre la Direction Générale de la Santé et le MESRI est en cours pour que ce risque puisse être couvert par les CPAM, moyennant une cotisation à la CPAM.

Par ailleurs il est à noter que c'est dorénavant la CPAM de Paris, pour l'ensemble des régions de France, qui est compétente pour l'immatriculation des « Talents » étrangers.

Intervention de Christophe MAROT, Sous-directeur du séjour et du travail au Ministère de l'Intérieur.

Il s'agit de présenter le nouveau dispositif des passeports talents, qui est ouvert à 10 catégories de « talents » étrangers, dont les scientifiques. Le passeport talent remplace l'ancien visa « scientifique chercheur » et la carte de séjour « scientifique chercheur ».

A l'arrivée en France, deux cas de figure principaux : 1/ Soit le scientifique vient pour un séjour inférieur à 12mois, il reçoit alors un visa « Talent » d'une durée égale à son séjour en France, il n'a pas besoin de se rendre en préfecture, mais devra toutefois faire valider son titre auprès de l'OFFI. Cette validation sera possible en ligne à partir de septembre 2017.

Dans le cas d'un scientifique qui se rend en France pour un séjour de plusieurs années. Celui-ci reçoit un visa d'une durée de 3 mois, et doit se rendre dans les deux mois de son arrivée en France à la préfecture afin de demander une carte de séjour « talent », pluriannuelle. Il lui sera remis une carte de séjour portant sur la durée totale de son séjour. La préfecture n'a pas à refaire l'instruction du dossier, et cette carte doit normalement être délivrée rapidement.

Par ailleurs, des guichets dédiés pour les « Talents » doivent être ouverts dans les préfectures afin d'accélérer le processus.

Il faut noter aussi que le nouveau dispositif « Passeport Talents » simplifie la venue de la famille du chercheurs, avec une carte de séjour « Talents – Famille », qui permet au conjoint de travailler en France.

**Conclusion et préconisations :**

Les difficultés réglementaires pour l'accueil des chercheurs étrangers ne sont pas levées, malgré les avancées sur le passeport talent et la volonté de simplification des procédures du gouvernement. Il faudra donc rapidement relancer le nouveau gouvernement sur ces questions dès sa mise en place. Par ailleurs il est souhaitable de faire un suivi de la mise en place effective et rapide de la délivrance de la carte de séjour « Passeport Talent » par les préfectures